



Déclaration liminaire

Depuis le 22 septembre, la DGFIP a ouvert des négociations pour la reconnaissance de l'engagement des personnels et l'évolution du régime indemnitaire. Après un premier volet relatif à l'abondement des promotions de 20 % en 2024 et en 2025 signé par l'ensemble des organisations syndicales, puis le rejet unanime de la prime à la galère GMBI qui exclut près de 74 000 agents, les négociations avec la DG sont entrées le 9 novembre dans une phase décisive, en débutant les discussions relatives à la revalorisation pérenne du volet indemnitaire. C'est le coup d'envoi du rendez-vous qui doit répondre enfin à nos attentes.

L'évolution de notre régime indemnitaire doit être significative pour les 94 000 agents de la DGFIP au vu non seulement de leur implication quotidienne pour faire vivre le service public, mais aussi des restructurations incessantes et des suppressions massives d'emplois. ***Les dernières évolutions substantielles du régime indemnitaire remontent à 2014, alors que l'inflation cumulée sur la même période s'élève à 18,5 %. Depuis 10 ans, notre régime indemnitaire perd chaque année un peu plus de valeur, à tel point que cette année, nous travaillons gratuitement depuis le 25 octobre !***

Cette dette indemnitaire est au moins aussi réelle que la dette en emplois ou la dette technologique que la Cour des Comptes a mis une dizaine d'années à reconnaître. L'Indemnité Mensuelle de Technicité et le barème de la prime de rendement n'ont pas été revalorisés depuis 2017 et la valeur du point ACF est inchangée depuis 2009 ! L'ACF technicité et la prime de rendement sont les deux leviers d'action du directeur général... pour autant qu'il veuille agir ! C'est pourquoi il doit s'impliquer fortement pour promouvoir auprès du ministre la revalorisation de la valeur du point d'ACF et de l'IMT.

Nos gouvernants assèment que nous serions, à la DGFIP, dans une situation enviable. La réalité est toute autre ! Pour les agents de catégorie B et C, la rémunération est même moindre en moyenne que dans le reste de la Fonction Publique. **Ce déficit de reconnaissance pécuniaire qui touche les catégories A, B et C est tel que la DGFIP rencontre aujourd'hui de réelles difficultés d'attractivité. À l'inverse, les plus hauts fonctionnaires ont bénéficié d'augmentations substantielles en 2023.**

Depuis près de 10 ans, la DGFIP reste le fournisseur officiel et privilégié des suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'État et réussit même le tour de force d'être la seule administration avec un schéma d'emploi négatif en 2024

Au-delà de l'inflation durablement élevée ou des pertes cumulées de pouvoir d'achat, loin des compliments et des remerciements de tribune ou de plume, la question est de savoir à quel niveau la Direction Générale situe la juste reconnaissance des efforts des agents consentis au quotidien. ? Celle-ci doit passer par une revalorisation pérenne, substantielle et immédiate de la rémunération pour tous ! Malheureusement, les premières propositions de l'administration, qui ne semble pas avoir pris la mesure des attentes des personnels, sont aux antipodes des revendications des organisations syndicales nationales.

Pour ce qui est de l'instance qui nous réunit aujourd'hui, nous souhaitons attirer votre attention sur un point inscrit à l'ordre du jour : le règlement intérieur (RI) de notre Comité Social d'Administration Local (CSAL) et de sa Formation Spécialisée (FS).

Le RI que vous nous présentez aujourd'hui pour information et qui sera soumis à notre vote lors de la prochaine réunion du CSAL de la DNEF est le copier/coller du RI du CSA de Réseau et de sa FS, adopté unilatéralement par la DGFIP lors de la reconvoction du CSAR le 26 octobre 2023, suite à l'avis négatif unanime des élus nationaux au CSAR du 16 octobre 2023, qui confirmait lui-même l'avis unanime négatif de la FS de réseau du 29 septembre 2023.

Nous nous interrogeons donc, M le Président de la FS du CSAL, sur la marge de manœuvre dont vous disposez pour modifier notre RI local. Si celle-ci est nulle, à quoi bon en discuter ici et à quoi bon vous transmettre nos amendements ? C'est pourquoi nous souhaitons que lorsque vous aborderez ce point de l'ordre du jour, en préambule à notre débat, vous répondiez en toute franchise à

cette première question : le RI est-il modifiable avant qu'il soit soumis à notre vote lors du prochain CSAL, ou pas ?

En ce qui concerne, le tableau de bord de veille sociale, nous partageons quelques constats de la Direction sur la dégradation de certains indicateurs mais nous regrettons que la Direction n'en tire aucune conséquence. Toutefois nous tenons à remercier la direction de nous avoir transmis pour la première fois le détail des indicateurs service par service, ce qui nous permet une analyse plus fine.

Comme nous vous l'avons déjà exposé lors d'un précédent CSAL-FS nous sommes disponibles pour revoir les indicateurs complémentaires du TBVS.

Enfin, M. Le Président nous vous souhaitons la bienvenue et nous espérons un dialogue social basé sur l'écoute et la considération.

La section CGT Finances Publiques DNEF tient à apporter pleinement son soutien notamment à notre camarade Myriam LEBKIRI, agente des Finances Publiques, membre du bureau confédéral de la CGT, convoquée ce jour-même par la gendarmerie de Pontoise pour le seul motif d'avoir organisé des mobilisations contre la réforme des retraites.

Cette nouvelle attaque contre des militants de la CGT est inacceptable !